



Publié sur *Le Cercle Les Echos* (<http://lecercle.lesechos.fr>)

02/11/2011 | [frederic cherbonnier](#) et [Francois Salanie](#) | [Innovation](#)

Et si les brevets étaient nuisibles...

A première vue, tout est simple : sans protection des inventeurs, pas d'innovation. Qui voudrait investir dans la recherche pour voir ses découvertes aussitôt copiées ? Il faut donc octroyer des droits de propriété intellectuels, autrement dit, des brevets, garantissant à l'inventeur une exclusivité sur l'usage futur de ses découvertes.

C'est seulement ainsi que nous conserverons des incitations à innover, à construire l'Europe de la connaissance, notre objectif depuis le sommet de Lisbonne.

Et pourtant, ce court raisonnement pourrait bien être faux. C'est la thèse soutenue depuis plusieurs années par certains économistes, notamment Michele Boldrin et David Levine de l'Université de Washington dans leur livre « Against Intellectual Monopoly », librement disponible sur le Web.

Leur raisonnement ? Pour commencer, le principe du brevet protecteur et donc incitatif ne s'applique stricto sensu qu'aux découvertes que l'on peut copier sans coût. Même dans ce cas extrême, les bons inventeurs ont accès à bien d'autres sources de revenus : récompenses, concerts pour les musiciens, produits dérivés pour les cinéastes, réputation garante d'une meilleure insertion professionnelle (beaucoup d'informaticiens de haut niveau contribuent à des projets « open source », non protégés). Achèteriez-vous une copie de Windows sans garantie d'accès aux mises à jour régulières ? Bref, il existe une prime au premier innovateur parfois suffisante pour rémunérer leur activité.

Ce raisonnement perd encore de sa force si l'on considère la succession d'innovations que l'on nomme progrès technique. Protéger les innovations passées, c'est rendre malaisée l'innovation future. Les géants d'aujourd'hui ont prospéré et innové dans un environnement peu protégé. En revanche, depuis que l'on peut breveter les logiciels et parfois de simples idées ou un style d'interface, chaque innovation déclenche procès et contestations. Quels nains pourront monter sur les épaules des géants si les géants décident des tarifs ?

Enfin, le tableau est incomplet. Nous cherchons un système qui incite à innover, tout en assurant une diffusion et une utilisation très large des découvertes. Les bons manuels enseignent que la durée d'un brevet doit être limitée dans le temps pour tenir compte du second objectif. Par nature, le brevet crée un monopole, avec ses inefficacités : prix trop élevés, quantités trop faibles, tendance à s'assoupir sur les rentes, agressivité juridique et ralentissement de l'innovation dans les activités

dépendantes. La question est donc : pour combien de temps doit-on se résigner à ce monopole ? Doit-on même simplement l'envisager ?

Bien sûr, il faut rester prudent. Dans l'industrie du médicament, la suppression de toute propriété intellectuelle risquerait bien de provoquer un effondrement de la recherche. Peut-être faut-il, comme le suggérait en 1997 Michael Kremer, de Harvard, appliquer la méthode employée par le gouvernement français lors de l'invention du daguerréotype : un rachat du brevet par les pouvoirs publics via un mécanisme approprié ? Même pour le médicament, le brevet n'est pas la seule solution. Après tout, l'industrie pharmaceutique s'est montrée créative et florissante à des périodes et dans des pays où aucune protection n'existait. Plus généralement, selon les études empiriques examinées par Boldrin et Levine, le lien entre protection des inventions et développement d'une industrie est ténu, voire nul ! Seul résultat clair : l'allongement de la durée des brevets augmente le nombre de brevets futurs mais cette course aux rentes de monopole n'a guère d'effet sur le progrès du secteur.

Ainsi, le mouvement des cinquante dernières années vers des brevets toujours plus durables, au champ toujours plus large, pourrait bien avoir été nuisible à l'innovation, et à nos sociétés tout entières. L'intérêt d'Apple est certes de défendre sa position dominante sur les tablettes et téléphones. Mais celui de la société est d'avoir accès à de multiples modèles, vendus à bas prix, un résultat que seules la libre entrée et la concurrence peuvent obtenir. Quand une innovation drastique permettra de produire de l'énergie sans émettre de CO₂, qui confiera sa gestion à un monopole ?

[frederic cherbonnier](#) et [Francois Salanie](#)

URL source: <http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/recherche-innovation/innovation/221139496/et-si-brevets-etaient-nuisibles>